

Gabon

**COORDONNATEUR POUR LA CORRESPONDANCE RELATIVE
A CE QUESTIONNAIRE (PARTIES I ET II)**

1. Mr NKOIHE NDONG Louis

2. Pays : GABON

3. Nom de l'administration : Office des Postes et Télécommunications

4. Titre : Chef de Division des Relations Techniques Internationales

5. Adresse : B.P. 20.000 Libreville (GABON)

6. Téléphone : (241) 78. 71. 21
Fax : (241) 78. 71. 17
E-mail : 2nl (@) opt. ga

Section IV - Tableau d'attribution des bandes de fréquences (extrait du Règlement des radiocommunications, édition 1998)

27,5-47 MHz

Uniquement en consultation			A remplir	
Attribution aux services				
Région 1	Région 2	Région 3	Attribution nationale	Observations
27,5-28	AUXILIAIRES DE LA MÉTÉOROLOGIE FIXE MOBILE		FIXE MOBILE	
28-29,7	AMATEUR AMATEUR PAR SATELLITE		AMATEUR	
29,7-30,005	FIXE MOBILE		FIXE MOBILE	
30,005-30,01	EXPLOITATION SPATIALE (identification des satellites) FIXE MOBILE RECHERCHE SPATIALE		FIXE MOBILE	
30,01-37,5	FIXE MOBILE		FIXE MOBILE	
37,5-38,25	FIXE MOBILE Radioastronomie SS.149		FIXE MOBILE	
38,25-39,986	FIXE MOBILE		FIXE MOBILE	
39,986-40,02	FIXE MOBILE Recherche spatiale		FIXE MOBILE	

Uniquement en consultation			A remplir	
Attribution aux services				
Région 1	Région 2	Région 3	Attribution nationale	Observations
40,02-40,98	FIXE MOBILE SS.150		FIXE MOBILE	
40,98-41,015	FIXE MOBILE Recherche spatiale SS.160 SS.161		FIXE MOBILE	
41,015-44	FIXE MOBILE SS.160 SS.161		FIXE MOBILE	
44-47	FIXE MOBILE SS.162 SS.162A		FIXE MOBILE	
47-55,2 MHz				
47-68 RADIODIFFUSION	47-50 FIXE MOBILE	47-50 FIXE MOBILE RADIODIFFUSION	RADIODIFFUSION MOBILE	
	50-54 AMATEUR SS.166 SS.167 SS.168 SS.170		AMATEUR	
	54-68 RADIODIFFUSION Fixe Mobile	54-68 FIXE MOBILE RADIODIFFUSION	RADIODIFFUSION MOBILE	
SS.162A SS.163 SS.164 SS.165 SS.169 SS.171	SS.172			

Uniquement en consultation			A remplir	
Attribution aux services				
Région 1	Région 2	Région 3	Attribution nationale	Observations
68-74,8 FIXE MOBILE sauf mobile aéronautique	68-72 RADIODIFFUSION Fixe Mobile SS.173	68-74,8 FIXE MOBILE	FIXE	
	72-73 FIXE MOBILE		MOBILE (sauf mobile aéronautique)	
	73-74,6 RADIOASTRONOMIE SS.178			
	74,6-74,8 FIXE MOBILE			
SS.149 SS.174 SS.175 SS.177 SS.179		SS.149 SS.176 SS.179		
74,8-75,2	RADIO NAVIGATION AERONAUTIQUE SS.180 SS.181		RADIO NAVIGATION AERONAUTIQUE	
75,2-137,175 MHz				
75,2-87,5 FIXE MOBILE sauf mobile aéronautique	75,2-75,4 FIXE MOBILE SS.179		FIXE MOBILE (sauf mobile aéronautique)	
	75,4-76 FIXE MOBILE	75,4-87 FIXE MOBILE		

Uniquement en consultation				A remplir		
Attribution aux services						
Région 1	Région 2		Région 3		Attribution nationale	Observations
	76-88					
	RADIODIFFUSION					
	Fixe		SS.149 SS.182 SS.183			
			SS.188			
	Mobile		87-100			
SS.175 SS.179 SS.184 SS.187			FIXE			
87,5-100			MOBILE			
RADIODIFFUSION	SS.185		RADIODIFFUSION			
	88-100				RADIODIFFUSION	
SS.190	RADIODIFFUSION					
100-108	RADIODIFFUSION				RADIODIFFUSION	
	SS.192 SS.194					
108-117,975	RADIONAVIGATION AÉRONAUTIQUE				MOBILE	
	SS.197				AÉRONAUTIQUE	
117,975-137	MOBILE AÉRONAUTIQUE (R)				MOBILE	
	SS.198 SS.199 SS.200 SS.201 SS.202 SS.203				AÉRONAUTIQUE	
	SS.203A SS.203B					
137-137,025	EXPLOITATION SPATIALE (espace vers Terre)				Météorologie	
	MÉTÉOROLOGIE PAR SATELLITE (espace vers Terre)					
	MOBILE PAR SATELLITE (espace vers Terre) SS.208A					
	SS.209				Fixe	
	RECHERCHE SPATIALE (espace vers Terre)					
	Fixe				Mobile	
	Mobile sauf mobile aéronautique (R)					
	SS.204 SS.205 SS.206 SS.207 SS.208					

Uniquement en consultation			A remplir	
Attribution aux services				
Région 1	Région 2	Région 3	Attribution nationale	Observations
137,025-137,175	EXPLOITATION SPATIALE (espace vers Terre) MÉTÉOROLOGIE PAR SATELLITE (espace vers Terre) RECHERCHE SPATIALE (espace vers Terre) Fixe Mobile par satellite (espace vers Terre) S5.208A S5.209 Mobile sauf mobile aéronautique (R) S5.204 S5.205 S5.206 S5.207 S5.208		METEOROLOGIE Fixe Mobile (sauf mobile aéronau- tique)	
137,175-148 MHz				
137,175-137,825	EXPLOITATION SPATIALE (espace vers Terre) MÉTÉOROLOGIE PAR SATELLITE (espace vers Terre) MOBILE PAR SATELLITE (espace vers Terre) S5.208A RECHERCHE SPATIALE (espace vers Terre) Fixe Mobile sauf mobile aéronautique (R) S5.204 S5.205 S5.206 S5.207 S5.208		METEOROLOGIE Fixe Mobile (sauf mobile aéronau- tique)	
137,825-138	EXPLOITATION SPATIALE (espace vers Terre) MÉTÉOROLOGIE PAR SATELLITE (espace vers Terre) RECHERCHE SPATIALE (espace vers Terre) Fixe Mobile par satellite (espace vers Terre) S5.208A S5.209 Mobile sauf mobile aéronautique (R) S5.204 S5.205 S5.206 S5.207 S5.208		METEOROLOGIE Fixe Mobile (sauf mobile aéronautique)	

Uniquement en consultation			A remplir	
Attribution aux services				
Région 1	Région 2	Région 3	Attribution nationale	Observations
138-143,6 MOBILE AÉRONAUTIQUE (OR)	138-143,6 FIXE MOBILE RADIOLOCALISATION Recherche spatiale (espace vers Terre)	138-143,6 FIXE MOBILE Recherche spatiale (espace vers Terre) SS.207 SS.213	MOBILE AÉRONAUTIQUE FIXE MOBILE	
SS.210 SS.211 SS.212 SS.214				
143,6-143,65 MOBILE AÉRONAUTIQUE (OR) RECHERCHE SPATIALE (espace vers Terre)	143,6-143,65 FIXE MOBILE RADIOLOCALISATION RECHERCHE SPATIALE (espace vers Terre)	143,6-143,65 FIXE MOBILE RECHERCHE SPATIALE (espace vers Terre) SS.207 SS.213	MOBILE AÉRONAUTIQUE FIXE MOBILE	
SS.211 SS.212 SS.214				
143,65-144 MOBILE AÉRONAUTIQUE (OR)	143,65-144 FIXE MOBILE RADIOLOCALISATION Recherche spatiale (espace vers Terre)	143,65-144 FIXE MOBILE Recherche spatiale (espace vers Terre) SS.207 SS.213	MOBILE AÉRONAUTIQUE FIXE MOBILE	
SS.210 SS.211 SS.212 SS.214				
144-146	AMATEUR SS.120 AMATEUR PAR SATELLITE SS.216		AMATEUR AMATEUR PAR SATELLITE	
146-148 FIXE MOBILE sauf mobile aéronautique (R)	146-148 AMATEUR	146-148 AMATEUR FIXE MOBILE	FIXE MOBILE (sauf mobile aéronautique)	

Uniquement en consultation			A remplir	
Attribution aux services				
Région 1	Région 2	Région 3	Attribution nationale	Observations
	S5.217	S5.217		
148-149.9 FIXE MOBILE sauf mobile aéronautique (R) MOBILE PAR SATELLITE (Terre vers espace) S5.209 S5.218 S5.219 S5.221	148-149.9 FIXE MOBILE MOBILE PAR SATELLITE (Terre vers espace) S5.209 S5.218 S5.219 S5.221		FIXE MOBILE (sauf mobile aéronautique)	
149.9-150.05 S5.224A	MOBILE PAR SATELLITE (Terre vers espace) S5.209 RADIONAVIGATION PAR SATELLITE S5.224B S5.224 S5.222 S5.223		RADIONAVIGATION	
150.05-153 FIXE MOBILE sauf mobile aéronautique RADIOASTRONOMIE S5.149	150.05-156.7625 FIXE MOBILE		FIXE MOBILE (sauf mobile aéronautique)	
153-154 FIXE MOBILE sauf mobile aéronautique (R) Auxiliaires de la météorologie			FIXE MOBILE (sauf mobile aéronautique)	
154-156,7625 FIXE MOBILE sauf mobile aéronautique (R)			FIXE MOBILE (sauf mobile aéronautique)	

Uniquement en consultation			A remplir	
Attribution aux services				
Région 1	Région 2	Région 3	Attribution nationale	Observations
S5.226 S5.227	S5.225 S5.226 S5.227			
156,7625-156,8375	MOBILE MARITIME (détresse et appel) S5.111 S5.226		MOBILE MARITIME	
156,8375-174 FIXE MOBILE sauf mobile aéronautique S5.226 S5.229	156,8375-174 FIXE MOBILE S5.226 S5.230 S5.231 S5.232		FIXE MOBILE (sauf mobile aéronautique)	
174-223 RADIODIFFUSION	174-216 RADIODIFFUSION Fixe Mobile	174-223 FIXE MOBILE RADIODIFFUSION	RADIODIFFUSION	
	S5.234			
	216-220 FIXE MOBILE MARITIME Radiolocalisation S5.241 S5.242			
S5.235 S5.237 S5.243		S5.233 S5.238 S5.240 S5.245		
220,335,4 MHz				
223-230 RADIODIFFUSION Fixe Mobile	220-225 AMATEUR FIXE MOBILE Radiolocalisation S5.241	223-230 FIXE MOBILE RADIODIFFUSION	RADIODIFFUSION FIXE MOBILE	

Uniquement en consultation			A remplir	
Attribution aux services				
Région 1	Région 2	Région 3	Attribution nationale	Observations
S5.243 S5.246 S5.247	225-235 FIXE MOBILE	RADIONAVIGATION AÉRONAUTIQUE Radiolocalisation S5.250		
230-235 FIXE MOBILE S5.247 S5.251 S5.252		230-235 FIXE MOBILE RADIONAVIGATION AÉRONAUTIQUE S5.250	FIXE MOBILE	
235-267	FIXE MOBILE S5.253 S5.254 S5.255 S5.256		FIXE MOBILE	
267-272	FIXE MOBILE Exploitation spatiale (espace vers Terre) S5.254 S5.257		FIXE MOBILE	
272-273	EXPLOITATION SPATIALE (espace vers Terre) FIXE MOBILE S5.254		FIXE MOBILE	
273-312	FIXE MOBILE S5.254		FIXE MOBILE	
312-315	FIXE MOBILE Mobile par satellite (Terre vers espace) S5.254 S5.255		FIXE MOBILE	

Uniquement en consultation			A remplir	
Attribution aux services				
Région 1	Région 2	Région 3	Attribution nationale	Observations
315-322	FIXE MOBILE SS.254		FIXE MOBILE	
322-328,6	FIXE MOBILE RADIOASTRONOMIE SS.149		FIXE MOBILE	
328,6-335,4	RADIO NAVIGATION AERONAUTIQUE SS.258 SS.259		RADIONAVIGATION AERONAUTIQUE	
335,4-410 MHz				
335,4-387	FIXE MOBILE SS.254		FIXE MOBILE	
387-390	FIXE MOBILE Mobile par satellite (espace vers Terre) SS.208A SS.254 SS.255		FIXE MOBILE	
390-399,9	FIXE MOBILE SS.254		FIXE MOBILE	
399,9-400,05	MOBILE PAR SATELLITE (Terre vers espace) SS.209 SS.224A RADIONAVIGATION PAR SATELLITE SS.222 SS.224B SS.260 SS.220		RADIONAVIATION PAR SATELLITE	
400,05-400,15	FREQUENCES ETALON ET SIGNAUX HORAIRES PAR SATELLITE (400,1 MHz) SS.261 SS.262		METEOROLOGIE	

Uniquement en consultation			A remplir	
Attribution aux services				
Région 1	Région 2	Région 3	Attribution nationale	Observations
400,15-401	AUXILIAIRES DE LA MÉTÉOROLOGIE MÉTÉOROLOGIE PAR SATELLITE (espace vers Terre) MOBILE PAR SATELLITE (espace vers Terre) S5.208A S5.209 RECHERCHE SPATIALE (espace vers Terre) S5.263 Exploitation spatiale (espace vers Terre) S5.262 S5.264		METEOROLOGIE Fixe Mobile (sauf mobile aéronau- tique)	
401-402	AUXILIAIRES DE LA MÉTÉOROLOGIE EXPLOITATION SPATIALE (espace vers Terre) EXPLORATION DE LA TERRE PAR SATELLITE (Terre vers espace) MÉTÉOROLOGIE PAR SATELLITE (Terre vers espace) Fixe Mobile sauf mobile aéronautique		METEOROLOGIE Fixe Mobile (sauf mobile aéronautique)	
402-403	AUXILIAIRES DE LA MÉTÉOROLOGIE EXPLORATION DE LA TERRE PAR SATELLITE (Terre vers espace) MÉTÉOROLOGIE PAR SATELLITE (Terre vers espace) Fixe Mobile sauf mobile aéronautique		METEOROLOGIE Fixe Mobile (sauf mobile aéronautique)	
403-406	AUXILIAIRES DE LA MÉTÉOROLOGIE Fixe Mobile sauf mobile aéronautique		METEOROLOGIE Fixe Mobile (sauf mo- bile aéronautique)	
406-406,1	MOBILE PAR SATELLITE (Terre vers espace) S5.266 S5.267		MOBILE PAR SATELLITE	
406,1-410	FIXE MOBILE sauf mobile aéronautique RADIOASTRONOMIE S5.149		FIXE MOBILE (sauf mobile aéronautique)	

Uniquement en consultation			A remplir	
Attribution aux services				
Région 1	Région 2	Région 3	Attribution nationale	Observations
410-470 MHz				
410-420	FIXE MOBILE sauf mobile aéronautique RECHERCHE SPATIALE (espace-espace) S5.268		FIXE MOBILE	
420-430	FIXE MOBILE sauf mobile aéronautique Radiolocalisation S5.269 S5.270 S5.271		FIXE MOBILE (sauf mobile aéronautique)	
430-440	430-440 AMATEUR RADIOLOCALISATION S5.138 S5.271 S5.272 S5.273 S5.274 S5.275 S5.276 S5.277 S5.280 S5.281 S5.282 S5.283	RADIOLOCALISATION Amateur S5.271 S5.276 S5.277 S5.278 S5.279 S5.281 S5.282	FIXE AMATEUR RADIOLOCALISATION	
440-450	FIXE MOBILE sauf mobile aéronautique Radiolocalisation S5.269 S5.270 S5.271 S5.284 S5.285 S5.286		FIXE MOBILE	
450-455	FIXE MOBILE S5.209 S5.271 S5.286 S5.286A S5.286B S5.286C S5.286D S5.286E		FIXE MOBILE	
455-456	455-456 FIXE MOBILE MOBILE PAR SATELLITE (Terre vers espace) S5.286A S5.286B S5.286C	455-456 FIXE MOBILE	FIXE MOBILE	

Uniquement en consultation			A remplir	
Attribution aux services				
Région 1	Région 2	Région 3	Attribution nationale	Observations
S5.209 S5.271 S5.286A S5.286B S5.286C S5.286E	S5.209 S5.271	S5.209 S5.271 S5.286A S5.286B S5.286C S5.286E		
456-459	FIXE MOBILE S5.271 S5.287 S5.288		FIXE MOBILE	
459-460	459-460 FIXE MOBILE MOBILE PAR SATELLITE (Terre vers espace) S5.286A S5.286B S5.286C	459-460 FIXE MOBILE	FIXE MOBILE	
S5.209 S5.271 S5.286A S5.286B S5.286C S5.286E	S5.209 S5.271	S5.209 S5.271 S5.286A S5.286B S5.286C S5.286E		
460-470	FIXE MOBILE Météorologie par satellite (espace vers Terre) S5.287 S5.288 S5.289 S5.290		FIXE MOBILE	

Uniquement en consultation			A remplir	
Attribution aux services				
Région 1	Région 2	Région 3	Attribution nationale	Observations
		470-890 MHz		
470-790 RADIODIFFUSION	470-512 RADIODIFFUSION Fixe Mobile S5.292 S5.293	470-585 FIXE MOBILE RADIODIFFUSION S5.297 S5.298		
	512-608 RADIODIFFUSION S5.297	585-610 FIXE MOBILE	RADIODIFFUSION	
	608-614 RADIOASTRONOMIE Voie par satellite sat mobile aéronautique par satellite (Terre vers espace)	RADIODIFFUSION RADIO NAVIGATION S5.300 S5.305 S5.306 S5.307		
S5.149 S5.291A S5.294 S5.296 S5.300 S5.302 S5.304 S5.306 S5.311 S5.312	614-806 RADIODIFFUSION Fixe Mobile	610-890 FIXE MOBILE RADIODIFFUSION		
790-862 FIXE RADIODIFFUSION S5.312 S5.314 S5.315 S5.316 S5.319 S5.321	S5.292 S5.309 S5.311		FIXE RADIODIFFUSION	
	806-890 FIXE MOBILE RADIODIFFUSION			

Uniquement en consultation			A remplir	
Attribution aux services				
Région 1	Région 2	Région 3	Attribution nationale	Observations
862-890				
FIXE			FIXE	
MOBILE sauf mobile aéronautique			MOBILE (sauf mobile aéronau- tique)	
RADIODIFFUSION S5.322			RADIODIFFUSION	
S5.319 S5.323	S5.317 S5.318	S5.149 S5.305 S5.306 S5.307 S5.311 S5.320		
890-1 350 MHz				
890-942	890-902	890-942		
FIXE	FIXE	FIXE	FIXE	
MOBILE sauf mobile aéronautique	MOBILE sauf mobile aéronautique	MOBILE	MOBILE (sauf mobile aéronau- tique)	
RADIODIFFUSION S5.322	Radio-localisation	RADIODIFFUSION	RADIODIFFUSION	
Radio-localisation	S5.318 S5.325	Radio-localisation		
	902-928			
	FIXE			
	Amateur			
	Mobile sauf mobile aéronautique			
	Radio-localisation			
	S5.150 S5.325 S5.326			
	930-942			
	FIXE			
	MOBILE sauf mobile aéronautique			
	Radio-localisation			
S5.323	S5.325	S5.327		

Uniquement en consultation			A remplir	
Attribution aux services				
Région 1	Région 2	Région 3	Attribution nationale	Observation
942-960 FIXE MOBILE sauf mobile aéronautique RADIODIFFUSION SS.322 SS.323	942-960 FIXE MOBILE	942-960 FIXE MOBILE RADIODIFFUSION SS.320	FIXE MOBILE (sauf mobile aéronautique)	

PIECE JOINTE 2

QUESTIONNAIRE - PARTIE II

(A remplir par les Administrations uniquement)

Questions générales sur la gestion nationale du spectre

Décrivez brièvement les problèmes que rencontre actuellement votre administration dans la gestion nationale du spectre (par exemple différents domaines dans la gestion nationale du spectre)

Pays: **GABON**

Coordonnateur: **Louis NKOIIL NDONG**

Les questions générales suivantes sur la gestion nationale du spectre s'inspirent en partie des principes fondamentaux de gestion de spectre décrits dans le Manuel intitulé "Gestion nationale du spectre". Si vous manquez de place pour répondre aux questions, n'hésitez pas à joindre un feuillet supplémentaire.

- 1 Existe-t-il dans votre pays une loi régissant la gestion du spectre? OUI NON
Dernière date à laquelle cette loi a été changée ou modifiée? **Voir document ci-joint**
Envisage-t-on de changer cette loi? OUI NON

Avez-vous constaté des problèmes? Si oui, avez-vous besoin de l'assistance de l'UIT pour les résoudre?

Aucun problème actuel ne nécessite l'assistance de l'UIT.

- 2 Avez-vous publié des règlements et des procédures pour la gestion nationale du spectre (services de radiocommunication, prescriptions concernant les licences, etc.)? OUI NON

Avez-vous constaté des problèmes? Si oui, avez-vous besoin de l'assistance de l'UIT pour les résoudre?

NON

- 3 Avez-vous publié un tableau national d'attribution des bandes de fréquences? OUI NON

Avez-vous constaté des problèmes? Si oui, avez-vous besoin de l'assistance de l'UIT pour les résoudre?

NON

- 4 Existe-t-il des spécifications techniques régissant l'utilisation nationale du spectre? OUI NON

Avez-vous constaté des problèmes? Si oui, avez-vous besoin de l'assistance de l'UIT pour les résoudre?

NON

- 5 La nécessité d'un réaménagement des attributions de fréquences s'impose-t-elle dans votre pays*? OUI NON

* Par "réaménagement" on entend le processus d'envergure nationale dans le cadre duquel il est procédé à une évaluation pour: 1) déterminer s'il y a certaines portions de spectre dont l'utilisation est limitée; et 2) si ces portions de spectre peuvent être réattribuées pour pouvoir fournir des services de radiocommunication qui exigent de plus en plus de spectre.

- Si tel est le cas, avez-vous mis au point une stratégie pour procéder à ce réaménagement dans les bandes de fréquences concernées et pour des services de radiocommunication donnés? OUI NON
- Veuillez définir la stratégie mise en place et indiquer éventuellement comment vous avez consulté les utilisateurs concernant les dépenses que pourrait occasionner cet éventuel réaménagement.

Réaménagement à l'entrée en vigueur des Actes Finaux de chaque CMR. S'agissant des dépenses encourues, les utilisateurs ne sont pas consultés.

- 6 Quel est le coût total des fonctions de gestion nationale de spectre effectuées par votre gouvernement (en francs suisses)? **environ 3 Millions**

- Comment financez-vous ces fonctions de gestion du spectre?

Le financement provient des taxes et redevances payées par les utilisateurs du spectre des fréquences radioélectrique.

- 7 Avez-vous une méthode permettant de fixer les redevances que doivent acquitter les utilisateurs du spectre? OUI NON

- Dans l'affirmative, décrivez-la brièvement.

Voir document ci-joint.

- 8 Avez-vous des bases de données centralisées pour la gestion du spectre? OUI NON

- Quelle est la taille approximative de votre base de données (nombre de fiches)? **300 fiches**

- Avez-vous un système de gestion automatisée de bases de données (SGBD)? OUI NON

- Quel SGBD utilisez-vous? **Un logiciel spécifique appelé GESREP.**

- Ces fiches concernant les assignations de fréquence sont-elles accessibles au public? OUI NON

Avez-vous constaté des problèmes? Si oui, avez-vous besoin de l'assistance de l'UIT pour les résoudre?

NON

- 9 Notifiez-vous des assignations de fréquence à l'UIT? OUI NON

Avez-vous constaté des problèmes? Si oui, avez-vous besoin de l'assistance de l'UIT pour les résoudre?

NON

- 10 Avez-vous une politique et une fonction de planification pour la gestion nationale du spectre (par exemple une stratégie nationale pour l'utilisation future du spectre)? OUI NON
Avez-vous constaté des problèmes? Si oui, avez-vous besoin de l'assistance de l'UIT pour les résoudre?
NON
- 11 Effectuez-vous des analyses techniques des demandes d'assignations de fréquences? OUI NON
Avez-vous constaté des problèmes? Si oui, avez-vous besoin de l'assistance de l'UIT pour les résoudre?
NON
- 12 Effectuez-vous un contrôle des émissions? OUI NON
- Nombre de stations fixes
 - installations disponibles dans ces stations 1
 - contrôle des émissions jusqu'à 2000 MHz
 - radiogoniométrie jusqu'à 2000 MHz
 - Nombre de stations mobiles /
 - installations disponibles dans ces stations
 - contrôle des émissions jusqu'à / MHz
 - radiogoniométrie jusqu'à / MHz
- Avez-vous constaté des problèmes? Si oui, avez-vous besoin de l'assistance de l'UIT pour les résoudre?
NON
- 13 Effectuez-vous des analyses techniques des plaintes pour brouillages? OUI NON
- Avez-vous mis en place un processus de consultation avec le gouvernement ou une organisation non gouvernementale, pour trouver une solution à ces plaintes? OUI NON
- Avez-vous constaté des problèmes? Si oui, avez-vous besoin de l'assistance de l'UIT pour les résoudre?
NON
- 14 Quels ordinateurs et quels systèmes d'exploitation utilisez-vous pour la gestion nationale du spectre?
- Type d'ordinateurs Macintosh GIII
 - Système(s) d'exploitation Logiciel de 4ème dimension. 8.0

Avez-vous constaté des problèmes? Si oui, avez-vous besoin de l'assistance de l'UIT pour les résoudre?

NON

- | | | |
|----|---|-----------|
| 15 | Nombre de techniciens/de non-techniciens travaillant à la gestion nationale du spectre | <u>20</u> |
| 16 | Nombre de fonctionnaires d'appui employés à la gestion nationale du spectre? | <u>4</u> |
| 17 | Décrivez la structure de gestion du spectre de votre pays (joindre une copie de l'organigramme). Voir document ci-joint. | |
| 18 | Utilisez-vous les Manuels et Rapports de l'UIT: | |
| | a) Manuel sur la gestion nationale du spectre, édition 1995? | |
| | b) Manuel sur le contrôle du spectre ¹ , édition 1995 | |
| | c) Application des techniques informatiques à la gestion du spectre radioélectrique, 1999 | |
| | d) Conception des systèmes de radiodiffusion en ondes décimétriques, 1999 | |
| | e) Rapport SM.2012, Aspects économiques de la gestion du spectre, 1997 ² | |
| | f) Logiciel Windows Basic Automated spectrum Management System (WINBASMS), édition 1997, Manuel édition 1997 | |

Quels autres informations/autres manuels l'UIT peut-elle vous apporter?

Multiplication de l'organisation des séminaires sur la gestion des fréquences, pour les besoins d'initiation et de perfectionnement

*A renvoyer au plus tard le 31 janvier 2000 au:
Secrétariat des Commissions d'études de l'UIT-1)
Bureau de développement des télécommunications
Fax: +41 22 730 5484
E-mail: devsg2@itu.int*

Merci de votre coopération

- ¹ Le Manuel sur le contrôle du spectre est actuellement mis à jour; vous êtes donc invité à prendre contact avec M. Jan Verduijn (Pays-Bas), le Rapporteur désigné du Groupe de travail 1C pour toutes les observations que vous souhaiteriez voir figurer dans la version future de ce Manuel.
- ² Le Rapport UIT-R SM.2012 a été mis à jour pendant la réunion de la Commission d'études 1 de l'UIT-R en août 1999. Cette nouvelle version devait être disponible dans les trois langues de travail d'ici janvier 2000.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

1

Existe-t-il dans votre pays une loi régissant la gestion du Spectre ? OUI, il s'agit de :

- la Loi 14/64 du 29 Octobre 1964 portant création de l'Office des Postes et Télécommunications de la République Gabonaise ;
 - l'Ordonnance 45/71 du 23 Août 1971 concernant le Code des PTT de la République Gabonaise.
-

7

Avez vous une méthode permettant de fixer les redevances qui doivent acquitter les utilisateurs du spectre ? OUI

Dans l'affirmative, décrivez la brièvement :

Il existe trois types de taxes :

- **Frais de délivrance des documents administratifs** (licence, admission d'installateur ou de distributeur, agrément et autorisation d'importation de matériel) ;
 - **Taxe de contrôle** sur les réseaux, le contrôle est annuel et la taxe de contrôle est fonction de la puissance de l'émetteur ;
 - **Droit d'usage**, est fonction du nombre de liaison et de la distance (en kilomètre).
-

17

Décrivez la structure de gestion du spectre de votre pays (joindre une copie de l'organigramme)

L'entité chargée de la gestion des fréquences fonctionne sur la base de trois procédures, à savoir :

- **la gestion technique ;**
- **l'exécution des tâches administratives ;**
- **la facturation.**

Les tâches afférentes à la gestion technique sont les suivantes :



